

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SAINT-CHEF



Le CMJ, qu'est-ce que c'est ?

- ✚ Un conseil municipal composé de jeunes de la commune, âgés de 11 à 18 ans, élus pour 2 ans.
- ✚ Les jeunes se réunissent au moins une fois par trimestre afin de mettre en place des projets qui leur tiennent à cœur.
- ✚ Être élu au CMJ, c'est s'impliquer dans la vie citoyenne et communale, avoir un lieu d'expression et d'écoute, permettre de proposer et accompagner des projets. C'est représenter ses camarades au sein de la commune, être leur porte-parole, à leur écoute et restituer en commission leurs envies.

Être candidat.e

- ✚ Il faut habiter Saint-Chef et avoir entre 11 et 18 ans.
- ✚ Il faut remplir un dossier de candidature à déposer en mairie avant le :

Composition du dossier :

- Fiche de renseignements,
- Autorisation parentale,
- Charte du CMJ signée par le candidat.



Charte d'engagement au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Un.e jeune conseiller.ère a des responsabilités : il/elle doit œuvrer dans l'intérêt général, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication. Cette charte fixe les règles à respecter durant toute la durée du mandat CMJ.

Article 1 : Agir dans le respect des valeurs de la république (1) et avoir une attitude citoyenne et responsable.

Article 2 : Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la ville pour toute la population.

Article 3 : Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole. Respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

Article 4 : Faire preuve de discernement (2) et de libre arbitre (3).

Article 5 : Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif. Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique (4) du Conseil Municipal des Jeunes.

Article 6 : Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

Article 7 : Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la ville.

Article 8 : Être assidu.e, ponctuel.le (5), et participer à toutes les réunions et manifestations diverses nécessitant la présence du Conseil Municipal des Jeunes. Prévenir en cas d'absence.

Article 9 : Donner une bonne image du C.M.J et de ses membres en toutes circonstances.

Je soussigné.e..... accepte les 9 articles de cette charte et ainsi m'engage au Conseil Municipal des Jeunes

(1) Valeurs de la république : liberté égalité fraternité

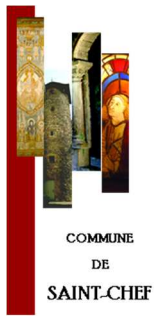
(2) Intérêt général : Qui concerne l'ensemble d'une population

(3) Faire preuve de discernement : Analyser et juger avec justesse une situation

(4) Faire preuve de libre arbitre : Prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe

(5) Un fonctionnement démocratique : Pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote

(6) Être ponctuel.le : arriver à l'heure aux différents rendez-vous et ne pas partir avant la fin



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom du jeune conseiller :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Age :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone jeune (non obligatoire) :

Adresse mail (non obligatoire) :

Téléphone parent 1 (obligatoire) :

Adresse mail parent 1 (obligatoire) :

Téléphone parent 2 (conseillé) :

Adresse mail parent 2 (conseillée) :

Sur quels thèmes ou projets souhaiterais-tu réfléchir ? :

Quelles sont les activités que tu aimes pratiquer ? :

Je soussigné(e)
devenir conseiller municipal jeunesse de 2022 à 2024.

déclare être volontaire pour

Fait à Saint-chef, le :

Signature du/de la candidat.e :

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Je soussigné(e) :

Parent ou tuteur légal, du/de la candidat.e (nom et prénom) :

Merci de cocher les points suivants :

- J'autorise le droit et la diffusion de l'image de mon enfant pour la communication de la ville (site, page FB, communication municipale, presse locale)

- J'autorise les adultes encadrants à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'ordre médical rendues nécessaires par l'état de mon enfant

- J'autorise mon enfant à prendre des moyens de transport, accompagnés des encadrants du Conseil Municipal Jeunesse lors de sorties extérieures

- J'autorise mon enfant à rentrer seul après chaque réunion de Conseil Municipal des Jeunes
Si non, personnes autorisées à venir chercher mon enfant :

Fait à Saint-chef, le :

Signature des parents ou du tuteur légal :